

LABELLISATION DES ECOLES DE RAID

Critères 2026

❖ LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION JEUNE

Madame, Monsieur,

La commission jeunes de la F.F.TRI. et moi-même avons le plaisir de porter à votre connaissance le cahier des charges de la campagne de labellisation des Écoles de Raid pour la saison 2026. Cette labellisation, outre le fait de valoriser l'engagement de nos clubs pour la pratique jeune, se veut aussi et surtout un véritable outil pour les aider à se structurer autour de leur école de Raid.

L'an dernier nous avions apporté un critère de valorisation pour les clubs qui s'engagent dans l'encadrement de sports études ou de classes à horaires aménagés, et les résultats de la campagne de labellisation 2025 nous ont montré qu'il y a de plus en plus d'engagement sur ces partenariats avec le milieu scolaire, avec près de 50 clubs concernés. Cette année, nous souhaitons valoriser encore cette dynamique en ajoutant un bonus pour les clubs qui encadrent sur plusieurs niveaux d'établissement (collège et lycée). Et je rappelle à ce sujet que je me tiens toujours à disposition pour accompagner les clubs qui souhaitent monter un partenariat avec une structure scolaire.

Comme l'année dernière, la saisie sera possible à partir du 1er avril. Pour vous aider dans vos démarches, vous trouverez une notice explicative de chaque critère directement sur l'EspaceTri pendant le remplissage de votre dossier.

Si vous avez des interrogations particulières concernant la labellisation, n'hésitez pas à contacter votre conseiller technique de ligue, ou Erwan Coubray (ecoubray@fftri.com), CTN en charge de la pratique Jeune. Jessica Beckel (jbeckel@fftri.com), CTN Raid, se tient également à votre disposition. À ce propos, je vous conseille également de formuler vos questions ou demandes au plus tôt, sans attendre l'échéance du 31 août. Les éventuels problèmes ou litiges peuvent être réglés assez facilement lorsqu'ils sont pris en charge à temps.

Je vous remercie pour votre engagement sur la pratique jeune au sein de votre club, et vous souhaite une belle saison sportive.

Jérôme Paris
Président de la commission Jeune



❖ **NOUVEAUTÉ 2026**

Les nouveautés sont citées ici et surlignées en rouge dans le document et reprises sur cette page.

❖ **Valorisation du sport-études**

La fédération souhaite mettre en avant ses partenariats avec le monde scolaire. L'aménagement du parcours sport-études constitue un levier essentiel pour le développement du sportif, lui permettant de progresser sereinement dans ses projets de vie, tant sur le plan scolaire et professionnel que sportif. C'est dans cette optique que nous souhaitons valoriser les écoles de Raid qui s'inscrivent dans cette démarche et qui proposent en plus un parcours continu du collège au lycée.

- Les clubs conventionnés avec un collège et un lycée, bénéficieront d'un bonus de 10 points.

❖ **IMPORTANT : Comptabilisation automatique des points d'organisation de manifestation**

Pour simplifier la démarche de labellisation, les points attribués pour l'organisation d'épreuves jeunes seront désormais calculés automatiquement après votre saisie sur l'espace TRI. Pour qu'ils soient pris en compte et comptabilisés, il est impératif de lier au préalable votre compte organisateur à votre compte club, sans quoi vos points ne pourront pas être enregistrés.

❖ CRITÈRES DE LABELLISATION

La labellisation s'organise autour de 6 critères :

1. Structuration de l'école de raid ;
2. Equipe pédagogique ;
3. Jeunes (*correspondant aux effectifs*);
4. Vie sportive ;
5. Démarche d'enseignement.

Ces critères font l'objet d'une validation par le Conseiller Technique de Ligue (CTL) ainsi que le Conseiller Technique National en charge du dossier.

1. Structuration de l'école de raid

Dans cet onglet, le nom, le prénom et l'adresse email de la personne référente de l'école de Raid sont demandés. Cette personne sera le contact privilégié de la fédération pour faire passer les informations concernant la labellisation et les crédits formation.

Pour être labellisable, l'école doit proposer :

- à minima 1 créneau d'entraînement par semaine en période scolaire (précisez l'activité(s) trail, vtt,...).
- des créneaux ponctuels pour 2 des 3 activités suivantes : course d'orientation, activités de pagaines, activités cordes.

Basé sur du déclaratif, cet item n'attribue plus de points. Néanmoins il doit obligatoirement être renseigné par le club.

➤ Les justificatifs de l'organisation du planning sportif devront être téléversés sur espace tri.

Par ailleurs, les clubs qui possèdent des conventions avec le milieu scolaire seront valorisés :

- pour les classes à horaires aménagés : 20 points
- pour les sections sportives scolaires et les classes sport études : 30 points

Pour les clubs conventionnés à la fois avec un collège et un lycée, un bonus de 10 points sera accordé.

Pour justifier ce partenariat, les clubs devront téléverser la convention de l'année scolaire en cours. Cette convention devra faire apparaître les noms de l'établissement, du club, des responsables de la section, ainsi que les horaires d'intervention concernés.

2. Équipe pédagogique

Les informations demandées via le questionnaire visent à identifier l'ensemble des éducateurs et des éducatrices intervenant au sein de l'école de raid. En fonction du niveau de qualification et de la nature de l'intervention (bénévole ou rémunérée), l'éducateur ou l'éducatrice apportera un certain nombre de points à sa structure. Les grilles de points sont disponibles à la page suivante. **Le nombre de cadres valorisés pour les clubs de 16 jeunes ou moins est de 2, ensuite il sera limité par le ratio : 1 cadre/8 licenciés catégories jeune supplémentaire arrondi à l'entier le plus proche.**

Pour qu'un intervenant bénévole soit pris en compte, celui-ci doit être licencié dans le club où il intervient. Une seule dérogation sera accordée par club : un seul intervenant bénévole licencié dans un autre club affilié à la FFTRI pourra être comptabilisé.

⚠ Les bénévoles en formation ne pourront pas être comptabilisés.

La fonction d'éducateur sportif est incompatible avec certaines condamnations et interdictions administratives d'exercer. Pour répondre à cette "obligation d'honorabilité", toutes personnes ayant une fonction d'encadrement, bénévole ou rémunérée, diplômée ou non, doit se déclarer via son compte Espace tri 2.0, à la prise de licence ou à tout moment. Cette démarche réglementaire concourt à la protection de nos licenciés et représente un gage de confiance. Ainsi, seuls les éducateurs ayant effectué cette déclaration pourront être pris en compte dans la labellisation.

Pour les clubs professionnalisés, un document attestant l'embauche et le nombre d'heures du/des salarié(s) et/ou du/des prestataire(s) devra être téléchargé (ex : fiche de paie avec l'accord du salarié, attestation d'embauche, plusieurs factures qui permettent de justifier l'intervention sur l'ensemble de l'année, contrat...).

GRILLE DE POINTS INTERVENTIONS BÉNÉVOLES	
DIPLOMES	POINTS
Assistant fédéral, BF1	5 pts
BF2 non spécialiste raid / BF5	10 pts
BF4 non spécialiste raid à partir de 2023 / BF3 avant 2023	15 pts
Initiateur Raid F.F.TRI./BF2 spécialité raid	20 pts
Moniteur Raid F.F.TRI./BF3 spécialité raid	25 pts
Animateur Triathlon* ou Entraineur Triathlon** encadrant bénévolement	25 pts
Diplômes spécifiques permettant l'encadrement contre rémunération en canoë-kayak, VTT, course d'orientation, spéléologie ou canyon, GHM, APT, VTT <u>et intervenant bénévolement</u>	25 pts

*Animateur triathlon : BEES – AN – WP – NS – P + CC Triathlon et disciplines enchaînées / BPJEPS AAN – AA + CC Triathlon et disciplines enchaînées / DEJEPS NC – WP – NS – P + CC Triathlon et disciplines enchaînées / BEESAN + BF4 Triathlon obtenu avant août 2022 / BPJEPS AAN + BF4 Triathlon obtenu avant août 2022 ou UCC Triathlon / BPJEPS APT + BF4 Triathlon obtenu avant août 2022 ou UCC Triathlon / BPJEPS AC + BF4 Triathlon obtenu avant août 2022 ou UCC Triathlon

**Entraineur triathlon : DEJEPS, Spécialité perfectionnement sportif, mention Triathlon et disciplines enchaînées / Licence STAPS "Entraînement Sportif" spécialité Triathlon / BF4 obtenu avant août 2007 assorti du tronc commun du BEES

GRILLE DE POINTS INTERVENTIONS PROFESSIONNELLES			
	PRESTATAIRE EXTRÉIEUR	SALARIÉ PAR LE CLUB	
DIPLOMES	minimum 4 demi journées par an	Temps partiel jusqu'à mi-temps inclus	Supérieur à mi-temps
Diplômes spécifiques permettant l'encadrement contre rémunération en canoë-kayak, VTT, course d'orientation, spéléologie ou canyon, GHM, APT	15 points	30 points	50 points

CRITÈRES DE BONIFICATION : Si le ratio éducatrices/éducateurs > ou = à 30% alors 10 points bonus

3. Jeunes

Les données relatives à ce critère sont directement issues de l'Espace tri 2.0. Les points attribués viennent valoriser un public cible et la dynamique de groupe au sein du club.

Le nombre minimum de jeunes pour pouvoir prétendre à une labellisation est fixé à 10.

Le public jeune s'étend de la catégorie "éveil" (4-6 ans) à la catégorie junior.

GRILLE DE POINTS	
10 jeunes minimum	10 pts
1 licencié.e jeune au delà des 10 premiers	1 pt
CRITÈRES DE BONIFICATION	
Nombre de éveil (4-6 ans) à pupilles > ou = 40%	10 pts
% de féminines > ou = 40%	10 pts

4. Vie sportive

Les données relatives à ce critère sont partiellement extraites de l'Espace tri 2.0. Les points attribués témoignent du dynamisme associatif, de l'accompagnement du jeune raideur dans sa pratique (découverte, loisir, compétitive) et de l'implication du club vis-à-vis des dispositifs fédéraux dédiés aux jeunes.

Pour la partie « organisation », le club renseigne les informations concernant les épreuves organisées durant la saison sportive. La période retenue court du **1^{er} septembre au 31 août**. Pour rappel, l'organisation d'une épreuve jeune est obligatoire. Chaque épreuve supplémentaire peut rapporter des points, dans la limite de 2 épreuves supplémentaires maximum.

Cas Particuliers : Les organisateurs des championnats de France Jeunes de raid bénéficieront de 40 pts de bonification. Les organisateurs de championnats régionaux jeunes de raid bénéficieront de 20 points de bonification.

Pour les points des championnats régionaux jeunes, ils seront ajoutés manuellement, à la demande des organisateurs avec attestation de la ligue correspondante pour les championnats régionaux. Toute demande devra être envoyée au conseiller technique national référent avant la date limite de fin de demande de labellisation.

GRILLE DE POINTS	
ORGANISATION EPREUVES	POINTS
Epreuve jeune Raid / Animathlon raid (dont une obligatoire)	20 pts (60 maximum)
Épreuve support des championnats de France jeune de raid	+40pts
Épreuve support d'un championnat régional jeune de raid	+20pts
PARTICIPATIONS ÉPREUVES NATIONALES JEUNES	
1 participation au CF de Raid/jeune	4 pts
CRITÈRES DE BONIFICATION	
Taux de participation au CF Raid jeune > ou = 60% du nombre de licenciés jeunes du club	10 pts

Une épreuve jeune est :

- une épreuve exclusivement réservée aux jeunes
- un départ et un classement différenciés sur une course ouverte aux adultes respectant les temps prévus pour les catégories jeunes concernées.

Il peut y avoir plusieurs épreuves lors d'une même manifestation sportive.

❖ NIVEAU DE LABELLISATION

Le dispositif s'organise autour de 3 niveaux de labellisation

En fonction du total de nombre de points récoltés à l'issue de la demande de labellisation le club se verra attribuer un nombre d'étoiles selon la répartition suivante :

1ère étoile	2ème étoile	3ème étoile
100 points	200 points	450 points

❖ CALENDRIER DE LABELLISATION

	Ouverture (système)	Fermeture
Saison sportive	1 ^{er} janvier	31 décembre
Période de prise en compte des épreuves	1 ^{er} septembre n-1	31 août
Période de saisie et d'enregistrement des données	1 ^{er} avril	31 août (fermeture accès clubs)
Période de régulation pour les CTL	1 ^{er} septembre	15 septembre (fermeture accès CTL)
Période de labellisation (DTN et mission jeunes)	15 septembre	30 septembre

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter **votre conseiller technique de ligue** ; la référente nationale étant Jessica Beckel (CTN) : jbeckel@fftri.com